



## Développement Rural – Waremme

Compte rendu de la CLDR en ligne du 23 février 2021

**Pour la CLDR :** René Landrain, Catherine Claes, Françoise Koopmans, Claudine Schlusmans et Bernard Jans

**Pour la Ville de Waremme :** Hervé Rigot (Echevin en charge du Développement Rural) et C. Lamarche (agent relais)

**Pour la FRW :** A. Doguet (agent de développement)

**Excusés :** Marie-Thérèse ALEXANDRE, Paulette EVRARD

Hervé Rigot ouvre la séance. Pour des raisons sanitaires, la Ville de Waremme a décidé de privilégier les réunions en ligne au lieu du présentiel initialement prévu. Cela ne rend pas cette rencontre ni le rôle de la CLDR moins importants.

### 1. Etat d'avancement des dossiers

---

- **Aménagement du cœur de village de Grand-Axhe :** Le dossier a été transmis début 2021 à la Région Wallonne. La Convention-réalisation a été signée par la Ministre de la Ruralité dans la foulée. La Ville a rapidement désigné une entreprise pour la réalisation des travaux pour un montant de 564.000€ TVAc. Ceux-ci débiteront début 2022.
- **Circuit de voies lentes – connexion Berloz –Waremme (projet transcommunal lié à une fiche-projet du PCDR de Berloz) :** le dépôt de permis a pris beaucoup de retard en 2020 et en 2021 malgré les nombreux rappels vers l'auteur de projet (Espace mobilité). En plus de ces délais, la procédure prendra plusieurs mois.
- **Elaboration d'un réseau communal de mobilité douce :** La Ville de Waremme a répondu à l'appel à projet « Wallonie Cyclable » au dernier trimestre 2020 en reprenant toutes les réflexions de la CLDR (et d'autres commissions). En février, Waremme a reçu une bonne nouvelle et fait partie des communes lauréates. Depuis lors, la Ville a désigné un auteur pour réaliser un audit (il s'agit d'une obligation liée à l'appel à projet) et mis en place un Comité de pilotage. Le Comité de pilotage, le Collège et le Conseil communal ont choisi une série de connexions prioritaires et les travaux à réaliser (août-septembre 21). La Région a émis quelques remarques techniques quant à ces propositions.

Outre du stationnement, les travaux prévus concernent :

- Sentier de la Mulle
- Chemin des Hirondelles
- Fond d'Or et ZAE
- Longchamps Petit-Axhe et Grand-Axhe
- Prolongement Hartenge
- BCS vers Bettincourt

#### Remarques/questions des participants :

- Un membre regrette que certains sentiers soient indurés (La Mulle et Chemin des Hirondelles) alors qu'il n'y a plus beaucoup de sentiers « nature » sur le territoire. Catherine Lamarche explique qu'il s'agit d'une obligation du SPWMI (Région) mais qu'il est vrai qu'un tel revêtement n'est pas toujours nécessaire.

- Deux membres trouvent qu'une BCS (bande cyclable suggérée) n'est pas pratique ni suffisante pour relier le village de Bettincourt et qu'il faudrait aller plus loin que le rond-point. Catherine Lamarche confirme qu'il s'agit d'une des connexions que la Ville doit retravailler dans le dossier d'investissement. Cela se fera probablement en plusieurs étapes.
- Un membre regrette que la connexion Berloz-Waremme ne se fasse pas le long de la voie de chemin de fer en site propre.
- Pour le centre-ville, un membre propose un SUL rue Zénobe Gramme. Hervé Rigot confirme l'intérêt de ces choix et précise que de tels changements sont compliqués et passent par la prise en compte de riverains qui ont d'autres attentes/utilisations de l'espace. L'échevin de la mobilité (Julien Humblet), la Commission mobilité et les services de l'administration travaillent sur des solutions et la mobilité en général.
- **Aménagement du site du Wachnet** : deux réunions sur le terrain avec des acteurs de la nature ont permis de préciser les travaux à réaliser sur le site. Natagriwal a également confirmé l'éligibilité du site aux subsides PWDR (Programme Wallon de développement rural). Le dossier doit encore être précisé (visite de terrain, mesures, estimation.). Les aménagements prévus sont passés en revue.

*Remarques/questions des participants :*

- Un membre demande quels sont les travaux prévus contre l'eutrophisation et l'envasement/assèchement des milieux humides. Catherine Lamarche explique qu'il n'est actuellement pas envisagé de réaliser du curage (qui perturbe le milieu). La réouverture du milieu (en déboisant) s'avère souvent très efficace.

## **2. Aménagement de lieux magiques dans les villages : retour sur le cas de Bettincourt**

---

En septembre 2021, les habitants de Bettincourt ont été consultés dans le cadre du projet d'aménagement de lieux magiques. Lors de cette consultation, les habitants ont essentiellement parlé des problèmes de mobilité liés à l'extension de l'école. Ils ont également fait état de l'absence d'espace public digne d'être qualifié de « magique ». Il n'y a tout bonnement pas d'espace public. Pour donner suite à ces discussions, les participants ont proposé de créer un espace public ouvert à tous en réinvestissant une partie de la cour de récréation de l'école communale. Une visite de terrain début octobre a permis de préciser les attentes et pistes d'aménagements.

L'espace à aménager fait environ 300m<sup>2</sup>. Cet aménagement sera un espace :

- Pour recréer de la convivialité au sein du village.
- Pour tous : les jeunes, les parents, les séniors...
- Complémentaire à la salle de village.
- Pour rendre l'attente des parents plus confortable.

Les aménagements demandés prévoient :

- Une zone végétalisée : maintien de la pelouse, plantation d'arbres et arbustes
- Un espace sécurisé – empêcher le stationnement
- Quelques jeux et bancs
- Des matériaux nobles et faciles d'entretien
- De l'éclairage adapté

Il s'est vite avéré que le budget initialement prévu par la Ville (20.000€) serait largement insuffisant pour répondre aux attentes des habitants. Il est donc proposé de faire appel au Développement Rural pour réaliser le projet, pour un montant évalué à 250.000€ dont 80% pourrait être subsidié par le Développement Rural.

Remarques/questions des participants :

Hervé Rigot explique que le Collège souhaite vraiment répondre à la demande des habitants. Pour ce faire, le budget alloué vient d'être revu.

**Les membres de la CLDR présents approuvent la demande de Convention.**

***NDLR : suite à la réunion en ligne, tous les membres de la CLDR ont été contactés par mail pour informer les personnes absentes de la démarche. Les membres avaient 15 jours pour émettre des remarques, avis et/ou questions. Aucune remarque n'a été formulée.***

Les étapes suivantes sont :

- Rédaction du dossier de demande de convention
- Accord du Collège et du Conseil communal
- Organisation de la réunion de Coordination (réunion avec la Région Wallonne et le Cabinet de la Ministre de la Ruralité + éventuellement d'autres intervenants).

L'objectif est de figurer parmi les projets de la session de mars 2022.

Hervé Rigot remercie les participants et leur souhaite déjà une bonne fin d'année.

Pour le secrétariat de la CLDR de Waremme,  
Anne Doguet